

Observation 211 du 07/03/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Brion en raison de la saturation de la zone par les éoliennes.

Ce secteur, tout comme le territoire de CIVRAISIEN EN POITOU sont saturés d'éoliennes ;

Il est à noter que la communauté de communes a voté un moratoire éolien, et que la loi d'accélération des ENR (article 1er CBA) qui sera bientôt définitive va permettre d'apprécier le nombre d'installations éoliennes existantes pour apprécier la saturation visuelle.

Pour cette saturation merci de rendre un avis défavorable.

Eric MARTNET